

**COMMUNE DE COX**

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20 décembre 2019**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019**

Le procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIVS DU PAYS DE CADOURS**

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un Syndicat à vocation scolaire est un sujet étudié depuis plusieurs mois pour remplacer l'Entente qui fragilise la commune de Cadours.

Après plusieurs réunions à la CDCI et à la Préfecture, le Syndicat peut être créé. Depuis le 13 décembre, l'arrêté a été signé par le Préfet pour créer le Syndicat à vocation scolaire qui rassemble 11 communes (les 12 communes de l'Entente moins Belleserre).

Il sera effectif à partir du 01.01.2020.

Dans l'article 3 des statuts, il est précisé que c'est le Syndicat qui exerce exclusivement la compétence « Affaires Scolaires ». La commune est donc destituée de cette compétence. Cette compétence comprend les bâtiments scolaires, acquisition mobilier et affaires scolaires, restauration scolaire, surveillance des enfants, accueil périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux, recrutement et gestion des personnels.

Ce Syndicat est créé pour une durée illimitée. Pour gérer le Syndicat, un Comité Syndical doit être désigné comprenant 14 délégués titulaires et 14 suppléants. Pour la commune de Cox, il y aura 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Il s'agit d'une continuité de l'Entente, Monsieur le Maire propose donc Céline OUDIN et Roland CLEMENCON comme titulaires ; Elisabeth TEYSSIERES et Marc HUAN comme suppléants.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les délégués désignés.

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DES PLAQUES DE RUES ET DES N° DE MAISONS**

Monsieur le Maire rappelle que le Marché de numérotation et noms des rues a été donné à La Poste. L'étape suivante est de mettre à jour les géolocalisations.

La prochaine étape concerne l'achat de 249 plaques de numérotation et noms des rues. Un courrier sera envoyé à chaque habitant.

La Poste propose un devis de 3 259,18 €HT pour faire les plaques.

Monsieur le Maire présente un autre devis de la Société SIGNAUX GIROD d'un montant de 2 991,91 €HT.

Les plaques seront en acier émaillé de couleur beige et les numéros en marron (exemple présenté en séance).

Ainsi Monsieur le Maire propose de retenir la Société SIGNAUX GIROD pour une livraison des plaques en janvier.

Les plaques seront livrées avec les fixations. La pose pourra être faite par les Coxéens, sinon la municipalité se propose de le faire.

Le Conseil Municipal valide le choix du fabricant : Société SIGNAUX GIROD.

# Compte rendu réunion Conseil Municipal commune de Cox

---

## **INFORMATION SUR LE TRANSFERT DU BÂTIMENT DE LA GARDERIE ENTRE LA CCHT ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire a rendez-vous le 24 décembre à 9h00 pour signer l'acte notarié du bâtiment de la garderie.

Il faut prévoir des frais pour les actes calculés sur l'estimation du bien. Le bien a été estimé à 108 000 €. Le montant à verser au Notaire est donc de 1 700 € environ.

Sur une période de 8 ans, de 2019 à 2026, la commune doit dédommager les 4 communes qui n'ont pas fait le choix de s'associer à l'Entente/Syndicat.

La commune de Cox devra verser 19 000 € pour les 4 communes.

S'il n'y a pas la possibilité administrative de régler la participation 2019 avant la fin de l'année, la commune de Cox devra régler en 2020 les années 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal valide le projet.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE CADOURS POUR LE VOYAGE DES ELEVES DE 5<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette demande est faite tous les ans.

170 collégiens partent en voyages scolaires cette année : 3 classes partent dans le Val de Loire et 3 classes feront un stage sportif dans les Pyrénées. 4 élèves de Cox sont concernés par ce voyage.

L'année dernière, la commune de Cox avait versé 30 € par élève de 5<sup>ème</sup>. Cette démarche permet d'aider les familles au paiement total du séjour.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette participation.

Monsieur le Maire va donc faire un courrier à la Principale du collège pour exprimer cet accord.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES LOGICIELS I.PARAPHEUR ET BES.ACTES**

Monsieur le Maire présente la proposition faite par le service informatique de la Communauté de Communes, de faire un appel d'offre groupé pour l'achat des logiciels suivants :

- L'I.parapheur qui permet de signer les documents à distance de façon dématérialisée.
- Le BES Actes qui permet d'envoyer de façon dématérialisée les délibérations et les arrêtés aux services de la légalité de la Préfecture, qui les valident et les renvoient par voie informatique rapidement.

Les frais auraient été plus élevés si la commune décidée de faire ce choix seule. Le Service Informatique de la CCHT va donc faire un appel d'offre pour plusieurs communes et ainsi harmoniser les logiciels entre les communes qui souhaitent s'y associer.

Le Conseil Municipal valide cette adhésion.

## **INFORMATION SUR LE DOSSIER DE L'AGENT TRANSFERE DU SIVU VAL DE SAVE**

Monsieur le Maire indique que l'avocate, représentant la Commune de Cox, a déposé un mémoire en défense.

# Compte rendu réunion Conseil Municipal commune de Cox

---

Ce Mémoire rappelle les faits. Monsieur le Maire lit en séance les articles de ce Mémoire et indique le montant des frais irrépétibles.

## **INFORMATION SUR LE RECENSEMENT 2020**

Le recensement commencera le 16/01 et se terminera le 15/02. Il a lieu tous les 5 ans. Toutes les modifications ont été envoyées à l'INSEE avec les nouvelles adresses.

L'agent recenseur est venu se présenter en Mairie. Il aura des formations le 06 et 13 janvier au Burgaud.

Un arrêté doit être rédigé pour déclarer l'agent recenseur et une délibération doit être prononcée pour le rémunérer. La proposition est de prendre la base des dotations de l'Etat et d'ajouter 35 € pour les frais et salaires de chaque formation.

Le Conseil Municipal valide la proposition financière.

## **CHOIX DE LA DATE POUR LES VŒUX DU MAIRE**

Monsieur le Maire propose de réaliser les vœux du maire le samedi 11 janvier 2020. Le Conseil Municipal valide la date proposée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Gatté fera le plan du Cimetière dans les prochains mois.
- Chaque année, les CUA sont rédigés par la Mairie. La Communauté de Communes réalise les CUB (Certificat d'urbanisme opérationnel). A Cox, en 2019, il y a eu 16 actes. Le coefficient pondéré est de 1 pour le permis de construire, de 0,7 pour l'urbanisme et de 0,4 pour le CU. 30% des frais ont été pris en charge par la Communauté de Communes. La commune doit donc verser 952 €
- Monsieur le Maire remercie Jacques Dirat et Laurent Meunier pour l'installation des guirlandes lumineuses dans les rues de Cox comme ils le font chaque année et la famille Gimenez pour la mise en place des décorations dans le Foyer Communal.
- Le chêne vert a été planté cette semaine chemin d'Engindre.
- Un fonds de concours est réalisé pour le Pool routier. En 2019, la somme était de 3 202 €. La somme due est de 3 202,17 €. Une délibération pour une décision modificative au budget a été rédigée pour faire un transfert et permettre de payer les 17 centimes manquants.
- En 2019, la commune a perçu pour la taxe d'habitation 38 792 €, 23 622 € pour le foncier bâti, 4 933 € pour le foncier non bâti. La taxe d'ordures ménagères est de 12,2%. Le produit a été de 32 836 €
- La Communauté de Communes a amélioré tous les espaces où se trouvent les conteneurs OM.
- Les travaux sur la Route de Lectoure débuteront le 06 janvier. Ils ont été retardés pour répondre aux délais du Département.

**Membres du CM présents** : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, B. Larribère, P. Link

**Membre du CM excusé** : Mrs J. Dirat, M. Samazan